



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 119^e session du
Conseil international du Café**

13 – 17 mars 2017

Point 1:	Adoption de l'ordre du jour.....	2
Point 2:	Admission d'observateurs	2
Point 3:	Voix et pouvoirs.....	2
Point 4:	Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café.....	3
Point 5:	Poste de Directeur exécutif	3
Point 6:	Rétrospective 2015/16	5
Point 7:	Situation du marché du café	5
Point 8:	Politiques nationales en matière de café	6
Point 9:	Session du Conseil en Côte d'Ivoire.....	7
Point 10:	Conférence mondiale du Café	7
Point 11:	Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.....	8
Point 12:	Programme des activités	8
Point 13:	Examen stratégique de l'OIC	9
Point 14:	Coopération avec d'autres organisations.....	9
Point 15:	Rapports des présidents des organes de l'OIC.....	10
Point 16:	Questions financières et administratives.....	15
Point 17:	Fonds spécial	17
Point 18:	Questions diverses.....	18
Point 19:	Prochaines réunions	19

1. Le Conseil international du Café, présidé par Mme Tanya Menchi (États-Unis d'Amérique), s'est réuni à Londres (Royaume-Uni) du 13 au 17 mars 2017.

In Memoriam: M. Robério Oliveira Silva (1963 – 2016)

2. Le Conseil a rendu hommage à M. Robério Oliveira Silva, Directeur exécutif de l'OIC, pour sa contribution exceptionnelle à l'Organisation et à la communauté mondiale du café. Dans ses remarques liminaires, la Présidente a exprimé la profonde tristesse du Conseil à la nouvelle du décès soudain et prématuré de M. Silva le 30 décembre 2016 au domicile de sa famille à Belo Horizonte (Brésil). Le Conseil a demandé au Secrétariat de transmettre ses condoléances à sa famille. Le Conseil a observé une minute de silence. La Présidente a annoncé qu'une messe commémorative était prévue pour le mercredi 15 mars 2017 à 14h30 dans la cathédrale de Westminster. La Présidente a demandé au Secrétariat d'envoyer une lettre de condoléances à la famille de M. Silva, au nom des Membres de l'OIC. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

3. Le Conseil a adopté le projet de l'ordre du jour figurant dans le document [ICC-119-0 Rev. 2](#).

Point 2 : Admission d'observateurs

4. L'Économiste en chef a présenté le document [ICC-119-2](#) dans lequel figurent les détails des observateurs dont l'admission aux sessions de 2016/17 avait été approuvée par le Conseil en septembre 2016 et qui avaient indiqué qu'ils souhaitaient assister à la 119^e session du Conseil. Aucune autre demande d'octroi du statut d'observateur n'a été déposée pour cette session. Le Conseil a décidé que, conformément à la pratique normale, les points de l'ordre du jour relatifs aux finances ne seraient pas ouverts aux observateurs.

5. Le document [ICC-119-2](#) contient également une liste des observateurs qui ont été admis à des sessions précédentes. Il a été suggéré que ces observateurs soient admis aux sessions en 2016/17. Le Conseil a approuvé le document.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Répartition des voix pour l'année caféière 2016/17

6. Le Conseil a pris note de la situation des arriérés de contributions qui affectent les droits de vote au 15 mars 2017, figurant dans le document [ICC-119-1 Rev. 1](#).

Point 3.2 : Pouvoirs

7. L'Économiste en chef a informé le Conseil que les pouvoirs présentés par les Membres avaient été examinés et trouvés en bonne et due forme. Le Secrétaire a demandé que tous les Membres qui n'avaient pas encore présenté la copie originale de leurs pouvoirs le fassent dans les meilleurs délais. Le Conseil a approuvé le rapport verbal sur les pouvoirs¹.

Point 4 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café

8. Le Chef du Service financier et administratif a indiqué que depuis la 116^e session du Conseil en Éthiopie aucun nouveau Membre ne s'était joint à l'Organisation. Toutefois, le Secrétariat a été informé que le Népal déposerait un instrument d'adhésion au cours de la semaine.²

9. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé le rapport sur la participation à l'accord figurant dans le document [ICC-119-3](#).

Point 5: Poste de Directeur exécutif

Point 5.1: Rapport de la Présidente du Comité de présélection sur le choix des candidats au poste de directeur exécutif

10. La Présidente a fait rapport sur la réunion du 28 février 2017 et a noté que neuf candidats répondaient aux conditions fixées dans le cadre de référence. Afin de parvenir à un consensus, les membres du Comité ont été invités à sélectionner cinq candidats de manière anonyme. À la suite de ce processus, les candidats suivants ont été retenus :

- Mme Delima Hasri Darmawan (Indonésie)
- M. Eduardo Montauban Urriaga (Pérou)
- M. José Dauster Sette (Brésil)
- M. Rodolfo Trampe Taubert (Mexique)
- M. Remigi Winzap (Suisse)

11. Le Conseil a noté que la sélection n'était pas basée sur une répartition géographique entre pays exportateurs et pays importateurs, ou sur une répartition régionale, mais sur l'évaluation par les Membres des qualifications des candidats.

¹ Le rapport a été distribué ultérieurement, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-119-19.

² Le Népal a déposé un instrument d'adhésion le 17 mars 2017 (voir les documents [DN 132/17/ICA 2007](#) et [ICC-119-15](#)).

Point 5.2: Procédures de vote et procédures de présentation des candidatures au poste de directeur exécutif

12. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le document [WP-Council 278/17](#) qui contient les procédures de vote pour le poste de directeur exécutif et le document [WP-Council 279/17](#) qui contient les procédures de présentation des candidatures au poste de directeur exécutif afin d'assurer une procédure ouverte et équitable.

Point 5.3: Candidats au poste de directeur exécutif

13. Le Conseil a pris note que le candidat du Pérou, M. Eduardo Montauban Urriaga, avait retiré sa candidature. Les candidats du Brésil, du Mexique et de la Suisse ont été présentés par leurs gouvernements et ont fait leurs présentations dans l'ordre choisi au hasard par la Présidente, suivies de questions des Membres. La candidate de l'Indonésie, Mme Delima Hasri Darmawan, n'ayant pas été en mesure de venir à Londres, sa présentation a été faite par le délégué de l'Indonésie, mais elle a pu répondre aux questions des Membres de manière virtuelle. Le Conseil a pris note de ces présentations qui ont été distribuées sous les cotes [ICC-119-10](#), [ICC-119-11](#), [ICC-119-12](#) et [ICC-119-13](#).

14. La Présidente a souligné la nécessité de parvenir à un consensus, comme prévu dans l'Accord de 2007, et de veiller à ce que le candidat retenu soit largement approuvé par les Membres. Suite à des consultations et des réunions informelles la candidate de l'Indonésie a décidé de retirer sa candidature.

15. À l'issue d'une série de consultations informelles et privées entre la Présidente et les représentants de chaque délégation, les candidats du Mexique et de la Suisse ont décidé de retirer leur candidature. Les Membres ont noté que tous les candidats avaient des qualités personnelles et professionnelles exceptionnelles. Le Conseil a décidé de nommer par consensus M. José Dauster Sette (Brésil) Directeur exécutif, notant qu'il prendrait ses fonctions le 1 mai 2017 pour un mandat de cinq ans. Le Conseil a en outre autorisé la Présidente à signer son contrat aux mêmes conditions que celles du titulaire précédent. Compte tenu de la vacance de poste de Chef des opérations et du départ en retraite le 31 mars 2017 de M. David Moorhouse, Chef du Service financier et administratif, qui était le Directeur exécutif par intérim depuis le 23 janvier 2017, le Conseil a décidé que M. Denis Seudieu, Économiste en Chef, assurerait les fonctions de directeur exécutif du 1 au 30 avril 2017. Enfin, le Conseil a chaleureusement remercié la Présidente pour ses efforts, son travail sans relâche et son impartialité pour parvenir à ce résultat.

16. Plusieurs Membres ont rendu hommage aux candidats du Mexique et de la Suisse, notamment pour avoir sacrifié leurs candidatures au poste de directeur exécutif dans l'intérêt de l'OIC.

17. Le délégué du Brésil a remercié sincèrement les Membres et les pays qui ont présenté des candidats. Le délégué du Mexique a exhorté les Membres à appuyer la gestion de l'OIC et a remercié la Présidente pour son engagement dans le processus de sélection et de recrutement.

18. M. José Sette s'est adressé³ aux Membres. Il a fait remarquer que l'OIC avait besoin d'une attention urgente sur un large éventail de questions et qu'il avait l'intention de commencer les travaux à l'OIC le 1 mai 2017. Tout au long des consultations de cette semaine, il a pris note des préoccupations soulevées par les Membres, en particulier au sujet de l'ouverture et de la nécessité de représenter tous les Membres. L'OIC doit être un organe de produit moderne. Il a remercié tous les candidats et a confirmé qu'il commencerait des consultations immédiatement après avoir pris ses fonctions. Il a conclu en remarquant que le café est un puissant instrument de bien social, et a remercié les Membres de l'occasion qui lui était donnée de travailler à l'OIC.

Point 6 : Rétrospective 2015/16

19. L'Économiste en chef a présenté la Rétrospective de l'année caféière 2015/16. Il a fait référence à plusieurs événements notables, notamment le 6^e Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, la 4^e Conférence mondiale du Café qui s'est tenue à Addis- Abeba du 6 au 8 mars 2016 et la Journée internationale du Café.

Point 7: Situation du marché du café

20. L'Économiste en chef a fait un exposé sur les perspectives actuelles du marché du café. La moyenne mensuelle la plus élevée des deux dernières années du prix indicatif composé de l'OIC a été enregistrée en novembre 2016, à 145,82 cents EU la livre. Depuis lors, les prix baissent. En février 2017, la moyenne mensuelle du prix indicatif composé de l'OIC a diminué de 1%, à 137,68 cents EU la livre, par rapport à 139,07 cents en janvier.

21. Il a mentionné que la dynamique des taux de change internationaux a joué un rôle crucial dans la détermination de l'évolution des prix intérieurs du café et dans son effet sur la rentabilité de la culture du café. La dépréciation par rapport au dollar a fait que les exportateurs qui vendent leur café en dollars gagnent plus dans leur monnaie nationale, toutes choses étant égales par ailleurs. Toutefois, il a noté qu'après une dépréciation

³ Ultérieurement distribué sous la cote [ICC-119-16](#).

significative par rapport au dollar, le peso colombien et, en particulier, le real brésilien se sont repris au cours des derniers mois, retrouvant en partie leur valeur précédente.

22. En termes de production, l'OIC a estimé la production totale de la campagne 2016/17 à 151,6 millions de sacs, à peine plus élevée que celle de l'an dernier. La production d'Arabica a augmenté de 7,9% tandis que la production de Robusta a été estimée en baisse de 10,7%. S'agissant du Brésil, l'OIC a prévu une baisse de la récolte en 2016/17, qui a commencé en avril, à environ 50,4 millions de sacs, contre 55 millions de sacs l'année précédente. En Colombie, la production a augmenté régulièrement au cours des cinq dernières années, et devrait atteindre 14,5 millions de sacs en 2016/17. Les données préliminaires sur la valeur des exportations de tous les pays exportateurs pour l'année caféière 2015/16 sont maintenant disponibles et s'établissent à environ 20,1 milliards de dollars pour un volume de 104,8 millions de sacs. Cette valeur est supérieure de 5,9% à celle de 2014/15 en dépit d'une baisse de 1,4% du volume total des exportations, reflétant la hausse des prix enregistrée au cours de la dernière année.

23. En ce qui concerne la consommation mondiale, il a indiqué que l'OIC estimait que la consommation mondiale pour l'année caféière 2015/16 est resté globalement stable à environ 155 millions de sacs, soit une baisse marginale de 0,4% par rapport à l'année dernière. En outre, les réserves dans les pays importateurs ont été bien reconstituées, à 23,1 millions de sacs, ce qui représente leur plus haut niveau de ces dernières années. Le marché est donc bien approvisionné en café disponible, empêchant une reprise importante des prix.

24. En conclusion, l'Économiste en chef a indiqué que l'OIC avait estimé un déficit du marché pour la troisième année consécutive, qui est comblé par les stocks accumulés au cours des deux années précédentes. Les préoccupations au sujet des approvisionnements de Robusta semblent être dissipées en raison de perspectives positives pour le Brésil et le Viet Nam.

Point 8 : Politiques nationales en matière de café

25. Le représentant de l'Association africaine des cafés fins (AFCA) a informé les délégués de la conférence et de l'exposition de l'AFCA qui ont eu lieu en février 2017 et de la future conférence de l'AFCA qui se tiendra en Ouganda du 14 au 18 février 2018.

26. Le délégué de la Colombie a informé les Membres qu'il avait assisté à la conférence de l'AFCA à Addis-Abeba en février 2017 et qu'il recommandait vivement aux autres Membres de faire de même.

27. Le Conseil a pris note de la présentation dont le texte est disponible sur la page des présentations techniques du [site web](#) de l'OIC.

28. Le délégué du Pérou a informé le Conseil de la politique du café de son pays. Le Conseil national du café a été ressuscité ; il réunit le gouvernement, les producteurs de café et les autres parties prenantes de la chaîne nationale de production du café. Ils ont l'intention de jouer un rôle plus actif dans les questions internationales du café.

Point 9 : Session du Conseil en Côte d'Ivoire

29. Au nom du Ministre du commerce de la Côte d'Ivoire, le délégué de ce pays a informé le Conseil des préparatifs de la 120^e session du Conseil qui aura lieu en septembre 2017. Tout d'abord, il a présenté ses condoléances à la famille de M. Robério Oliveira Silva et à l'OIC. Il a expliqué que le café est très important en Côte d'Ivoire ; historiquement, ce pays était le troisième producteur mondial mais la production a considérablement diminué en raison de nombreux facteurs. Le gouvernement procède actuellement à un programme de réforme ambitieux, mais doit s'orienter davantage vers la production de café durable. Le pays partage les problèmes de nombreux autres pays producteurs de café, notamment les questions sociales et l'impact du changement climatique sur l'industrie du café. Le gouvernement recherche activement les moyens de réformer les pratiques du café en travaillant sur la promotion de la consommation intérieure et en investissant dans de nouvelles recherches sur les effets du changement climatique sur la production du café.

30. Le délégué a confirmé que la Côte d'Ivoire est ravie d'accueillir la 120^e session du Conseil et son gouvernement tient à rassurer les délégués qu'il y attache une grande importance.

31. L'Économiste en chef a confirmé qu'un manuel pour les délégués qui souhaitent participer à la session en Côte d'Ivoire serait disponible en temps opportun.

Point 10 : Conférence mondiale du Café

32. Le Secrétariat a demandé que les Membres soumettent leurs offres d'accueillir la cinquième Conférence mondiale du Café. L'Inde a présenté sa candidature et le délégué de ce pays a fait une présentation à l'appui de la demande qui est disponible sur la page des présentations techniques du [site web](#) de l'OIC.

33. Le délégué de l'Inde a expliqué que la Conférence a eu lieu dans d'autres régions mais jamais en Asie ; accueillir cet événement en Asie serait bénéfique pour toute la région.

34. Le délégué du Mexique a expliqué que son pays avait initialement envisagé de soumettre une offre mais que pour assurer l'ouverture à toutes les régions il appuyait totalement la proposition de l'Inde. De nombreux délégués ont offert leur appui à l'Inde. Le Conseil a approuvé la candidature de l'Inde d'accueillir la prochaine Conférence.

Point 11 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

35. Le Président du Forum consultatif a rendu compte de la 10^e réunion qui a eu lieu le mercredi 15 mars 2017. Au cours de cette réunion, les rapports contenus dans les documents [CG-28/16](#) et [CF-14/17](#) ont été approuvés.

36. Le Président a invité les membres du groupe à proposer des thèmes pour le 7^e Forum consultatif qui doit avoir lieu en septembre 2017. Ils ont suggéré que le Forum se concentre sur les défis de la durabilité du café et la façon dont la technologie peut aider la communauté du café.

37. Il a été convenu que ces deux sujets devraient être inclus dans le prochain Forum, qui pourrait également inclure la question des ravageurs et des maladies en plus de la gestion des données. Le meilleur format pour le Forum serait d'avoir des présentations. Il a également été convenu que des experts technologiques devraient être invités à expliquer quelles technologies existantes pourraient être bénéfiques pour l'industrie du café. Le groupe souhaite recevoir d'autres suggestions des Membres et commencer à identifier les commanditaires appropriés.

38. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 12 : Programme des activités

39. L'Économiste en chef a présenté le rapport final sur la mise en œuvre du programme des activités pour 2015/16 (document [ICC-119-4](#)). Il a confirmé que la mise en œuvre par le Secrétariat de toutes les activités a fait l'objet d'une évaluation interne.

40. Un résumé actualisé de l'état des projets en cours de l'OIC est donné dans le document [PJ-110/17](#).

41. Un programme des activités pour l'année caféière 2017/18 sera établi une fois que les recommandations du Groupe de travail sur l'examen stratégique auront été reçues.

42. Le délégué du Japon a demandé des précisions sur le Programme des activités pour 2016/17. L'Économiste en chef a confirmé que l'activité principale de 2016/17 avait été la préparation d'un plan d'action quinquennal et le suivi des travaux du Groupe de travail sur l'examen stratégique. Par conséquent, un programme des activités n'a pas été préparé pour l'année caféière 2016/17.

43. Le Conseil a examiné et approuvé le rapport final sur le Programme des activités pour 2015/16 figurant dans le document [ICC-119-4](#).

Point 13 : Examen stratégique de l'OIC

44. L'Économiste en chef a présenté un rapport de situation sur l'examen stratégique de l'OIC qui figure dans le document [WG-20/17](#). Une autre réunion du Groupe de travail sur l'examen stratégique aura lieu en juin 2017.

45. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 14 : Coopération avec d'autres organisations

46. L'Économiste en chef a présenté le projet de protocole d'accord entre l'OIC et l'Association africaine des cafés fins (AFCA) figurant dans le document [WP-Council 276/17](#). La Présidente de l'AFCA a demandé aux délégués de soutenir cette initiative en approuvant le protocole d'accord.

47. Le délégué du Brésil a déclaré que le protocole d'accord était un exemple de bonne pratique qui devrait être reproduit dans d'autres régions, que le Brésil soutenait pleinement l'initiative et continuera à soutenir des exercices similaires à l'avenir pour le bénéfice des autres régions.

48. Le Conseil a examiné et approuvé le protocole d'accord figurant dans le document [WP-Council 276/17](#)⁴.

49. La Directrice exécutive de la Plate-forme mondiale du café (GCP) a fait le point des activités récentes et a commencé par offrir ses condoléances à l'OIC et à la famille de M. Silva. De nombreuses activités se sont produites au cours des sept derniers mois et la GCP souhaite continuer à travailler en partenariat avec l'OIC afin qu'elle puisse contribuer à la plate-forme mondiale du café.

50. Des fonds importants sont consacrés à la durabilité du café mais il y a matière à amélioration pour que l'impact nécessaire soit atteint. La GCP entend se concentrer sur l'investissement et la rentabilité des membres. Elle le fera en trois étapes : rassembler, aligner les ordres du jour, et action et partage. La GCP souhaite vivement rapprocher l'industrie privée et les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

51. Les membres de la GCP ont actuellement trois domaines distincts de préoccupation : la viabilité économique de la culture du café, l'égalité de genre et la jeunesse et le changement climatique.

52. La GCP travaille actuellement sur un cadre global d'avancement et est régulièrement invitée à faire rapport sur les progrès accomplis dans ce domaine. La GCP gère également une communauté en ligne, qui donne accès aux connaissances et aux informations existantes

⁴ Le protocole d'accord a été distribué ultérieurement sous la cote ICC-119-18.

utiles pour surmonter la fragmentation. Les progrès spécifiques accomplis depuis 2016 sont : la tenue de la première assemblée des membres en octobre 2016 ; l'approbation du budget et du plan annuels ; la signature de l'accord de partenariat stratégique ; la signature d'un protocole d'accord avec Sustainable Coffee Challenge et la création d'un groupe de travail conjoint auquel l'OIC a accepté de participer ; et la participation à une session interactive pendant la Conférence de l'AFCA en février 2017.

53. Les prochaines étapes de la GCP sont : actualiser le protocole d'accord avec l'OIC pour continuer à travailler sur Vision 2030 avec la participation essentielle de l'OIC, inviter l'OIC à assister aux réunions du conseil d'administration de la GCP et participer à la Conférence de la GCP "De la graine à la tasse".

54. Le délégué du Brésil a noté que son pays considère cette initiative comme novatrice, car elle aborde des questions importantes telles que la durabilité. L'objectif est que le café devienne le premier produit entièrement durable. Les candidats au poste de directeur exécutif de l'OIC ont mentionné l'importance de la durabilité et, à l'avenir, l'OIC sera en mesure de fournir des informations essentielles à la GCP afin qu'elle puisse jouer un rôle important en matière de développement durable.

55. La Présidente a remercié le Brésil pour ses déclarations de soutien et le Conseil a pris note des activités de la GCP.

Point 15 : Rapports des présidents des organes de l'OIC

Point 15.1: Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

56. Le Vice-Président du CCSP a présenté un rapport sur la réunion du 14 mars 2017. Il avait présidé la réunion en l'absence du Président.

57. Lors de la réunion du CCSP, le Président d'Illycafé spa, M. Andrea Illy, a fait une présentation sur le Plan Arabica mondial (GAP).

58. Le GAP est encore dans sa phase conceptuelle et on envisage une initiative public-privé dans le but de relever les défis du changement climatique pour la production d'Arabica, notamment les effets néfastes pour les parties prenantes de la chaîne de valeur. Le but de l'initiative sera de conduire trois activités essentielles qui peuvent accélérer le processus d'adaptation de la production d'Arabica à un environnement en mutation : collecte de fonds par le biais de partenariats public-privé pour mobiliser les ressources de l'industrie, des institutions et des philanthropes ; transfert de connaissances, notamment l'adoption de nouvelles technologies telles que la recherche en génomique, l'intelligence artificielle et la gestion de l'eau ; et coordination des activités en cours et futures dans les pays producteurs de café afin de réduire au minimum la duplication des efforts et d'accroître l'efficacité.

59. Le GAP a reçu le soutien initial de l'Association suisse des négociants en café et de l'Union des banques suisses (UBS). On espère que l'OIC participera également aux travaux d'élaboration et de préparation du lancement du GAP et deviendra un partenaire institutionnel. Il a été suggéré de prendre le GAP en compte dans l'examen stratégique de l'OIC, et que le Secrétariat suive, avec M. Illy, les prochaines étapes possibles.

60. L'Économiste en chef a fait le point des préparatifs de la Journée internationale du Café (JIC) 2017, et les membres ont souligné l'importance d'une participation précoce des parties prenantes pour aider le Secrétariat à promouvoir la JIC.

61. Le CCSP a également entendu un rapport sur le souhait de l'Inde d'accueillir la cinquième Conférence mondiale du Café.

62. Le Conseil a pris note de ce rapport.

Point 15.2: Comité de promotion et de développement des marchés

63. Le Chef du Service financier et administratif a indiqué que Mme Vera Espindola Rafael (Mexique) a été maintenue dans son poste de présidente et Mme Amy Diggs dans son poste de vice-présidente du Comité de promotion et de développement des marchés lors de la réunion du 15 mars 2017.

64. La Présidente a indiqué que l'Économiste en chef a fait le point de la situation sur l'état des préparatifs de la Journée internationale du Café (JIC) 2017, sous le thème "Café pour vous et moi". Le Comité a noté qu'une participation accrue du secteur privé était souhaitée pour la prochaine JIC, et que des mesures seraient prises dans ce sens.

65. La Présidente a noté que l'ordre du jour du Comité de promotion et de développement des marchés était trop court et que le Comité devrait chercher à le développer pour les futures réunions.

66. L'Éthiopie a demandé à se joindre au Comité de promotion et de développement des marchés mais la composition pour 2016/17 a déjà été confirmée. Toutefois, le Comité souhaiterait recevoir les idées et la vision de l'Éthiopie.

67. L'Économiste en chef a confirmé qu'au sein du CCSP, le secteur privé s'est engagé à contribuer à la JIC 2017. D'autres discussions auront lieu en 2017 dont le résultat sera alors communiqué au Secrétariat.

68. La prochaine réunion est prévue pendant la 120^e session du Conseil en septembre 2017.

69. Le Conseil a pris note de ce rapport⁵.

⁵ Ultérieurement distribué sous la cote PM-52/17.

Point 15.3: Comité des statistiques

70. Le Président du Comité des statistiques a fait rapport sur la réunion du 14 mars 2017. M. Piotr Krawczyk (Union européenne-Pologne) reste au poste de président et M. Juan Esteban Orduz (Colombie) a été élu vice-président.

71. L'Économiste principal a présenté le document [SC-70/17](#) dans lequel figure l'examen de trois études économiques qui complètent les travaux économiques menés par le Secrétariat. L'examen porte sur des questions telles que la relation entre les prix du café et le travail familial, la diversification des revenus comme moyen d'atténuer les chocs des prix du café et les avantages potentiels des services financiers innovants de téléphonie mobile pour les producteurs de café.

72. Ces rapports demeureront un point permanent de l'ordre du jour du Comité des statistiques.

73. Le Comité a examiné le document [SC-71/17](#) dans lequel figure le rapport le plus récent sur le respect du Règlement sur les statistiques par les Membres. Il montre une amélioration significative du respect global, en partie attribuable à l'accroissement des efforts du Secrétariat qui a contacté les Membres exportateurs. Le rapport a confirmé que 25 des 42 Membres exportateurs respectaient pleinement, partiellement ou de façon satisfaisante le règlement (93,9%). La réception des données en provenance de l'Indonésie et du Viet Nam a contribué à ces statistiques.

74. Il a également confirmé que les Membres importateurs respectaient intégralement le règlement mais il a été souligné que tous les Membres doivent fournir au Secrétariat des données précises dans les délais fixés.

75. Au cours de la réunion, l'Économiste en chef a confirmé que la Table ronde sur les statistiques avait eu lieu le 23 novembre 2016. Elle était constituée de sept experts qui ont discuté des données sur le commerce, les stocks et la production et la consommation au Brésil, au Viet Nam, en Colombie, en Indonésie, en Éthiopie et en Inde. La prochaine Table ronde sur les statistiques aura lieu à la mi-2017.

76. L'Économiste en chef a également confirmé qu'un atelier sur les statistiques aurait lieu pendant la semaine des réunions de septembre 2017.

77. Le Comité a été informé que les profils de pays sur le Cameroun, le Ghana et l'Italie seraient distribués aux Membres en septembre 2017.

78. Le Comité a examiné le document [SC-72/17](#) qui concerne les nouvelles parts de marché et coefficients de pondération des quatre groupes de café utilisés dans le calcul du prix indicatif composé de l'OIC et des prix des groupes de café. Un examen de ces coefficients

est effectué tous les deux ans et les parts de marché et coefficients de pondération proposés révisés entreront en vigueur le 1 octobre 2017. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver cette mise à jour⁶.

Point 15.4: Comité des projets

79. Le Comité des projets a tenu sa 13^e réunion le 14 mars 2017 et a nommé Mme Ina Grohmann (Allemagne) Présidente et M. Iván Romero-Martínez (Honduras) Vice-Président pour l'année caféière 2016/17.

80. Le Comité a approuvé le rapport figurant dans le document [PJ-108/16](#) et a pris note du rapport figurant dans le document [PJ-110/17](#) qui résume les projets parrainés par l'OIC.

81. Le Conseil a noté que le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) a publié son dixième appel à propositions qui sera clos le 30 avril 2017. Il a également été noté que le Secrétariat pouvait aider les Membres à rédiger leurs demandes le cas échéant.

82. L'Économiste en chef a fait le point des deux projets en cours qui sont détaillés dans les annexes du document [PJ-111/17](#), à savoir :

Promotion d'une filière du café durable au Burundi

83. Il s'agit d'un exemple type de collaboration public-privé qui vise à augmenter les rendements et à améliorer les conditions de vie de ceux qui travaillent dans le secteur, et d'assurer que suffisamment de café est disponible pour l'exportation. L'initiative s'est développée avec l'aide de l'OIC. L'initiative a mobilisé 1,6 million de dollars pour aider à financer le projet qui est reproduit au Rwanda et en Ouganda.

84. Le Comité a noté que ce type de partenariat avec le secteur privé est bénéfique et que le Secrétariat devrait continuer à explorer d'autres possibilités.

Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre en République démocratique du Congo

85. Ce projet est en bonne voie particulièrement en ce qui concerne l'amélioration de la qualité du café au moyen de microstations de lavage et du regroupement des producteurs de café en coopératives de café spécialisées. VECO, ONG belge, met en œuvre le projet. Le FCPB a visité la région du projet et une mission de supervision de l'OIC a été reportée à cette année.

86. L'Économiste en chef a également fait le point d'un projet intitulé "Autonomisation des femmes et des jeunes pour participer à la chaîne de valeur du café grâce à des partenariats avec une entreprise de torréfaction du café et l'éco-tourisme en Ouganda", qui vise à améliorer le niveau de vie des femmes et des jeunes grâce à une amélioration de la production durable, de la valorisation et des réseaux de commercialisation. Le Secrétariat a

⁶ Ultérieurement distribué sous la cote ICC-105-17 Add. 3.

fourni une assistance technique pour l'élaboration du projet, qui a ensuite été approuvé par le FCPB en janvier 2016. Le FCPB est maintenant à la recherche d'un partenaire de développement solide avant de lancer les activités du projet. Le représentant du FCPB a expliqué l'approche des obligations de développement en tant que stratégie nouvelle visant à renforcer l'impact du projet sur les conditions de vie des communautés rurales.

87. Le Comité a noté un rapport sur le projet terminé "Plan durable de garantie du crédit visant à faciliter la transposition des méthodes améliorées de transformation en Éthiopie et au Rwanda". Le rapport détaillé figure dans le document [PJ-112/17](#). Le projet visait à faciliter un meilleur accès aux services bancaires et de crédit pour les petits producteurs de café en Éthiopie et au Rwanda, avec des garanties fournies par le FCPB. Le projet a eu un impact significatif sur la transformation et la qualité du café dans les deux pays. La réussite du plan de garantie du crédit a été plus grande en Éthiopie. La Banque mondiale a cité les deux pays comme des études de cas dans son rapport sur les risques et le financement dans le secteur du café. Il a été demandé que les résultats du projet soient diffusés aux autres Membres par l'intermédiaire d'ateliers, et que le Secrétariat facilite ce processus.

88. L'Économiste en chef a fait le point sur le mécanisme africain du café, instrument destiné à financer les activités des projets de mise en valeur du café en Afrique par l'intermédiaire du Groupe de la Banque africaine de développement. Le mécanisme s'appelle désormais le Fonds africain du café. Une réunion, coordonnée par Sucafina S.A, est prévue pour la semaine prochaine à Genève entre le Président de la Banque africaine de développement et les dirigeants des principaux négociants et torréfacteurs de café européens.

89. Le Comité est convenu que des initiatives similaires pourraient être lancées en Amérique latine et en Asie. Cependant, cela nécessiterait une évaluation des défis du secteur du café dans ces régions. Les résultats de ces évaluations seront présentés en septembre 2017. Le Secrétariat va lancer l'élaboration d'un mécanisme pour d'autres Membres, avec le soutien des pays participants.

90. Le Comité a pris note de ces rapports, et a noté que sa prochaine réunion aurait lieu pendant la 120^e session du Conseil en septembre 2017.

91. Le Conseil a pris note du rapport du Comité des projets⁷.

⁷ Ultérieurement distribué sous la cote PJ-113/17.

Point 16 : Questions financières et administratives

Point 16.1 : Comité des finances et de l'administration

92. Le Président du Comité des finances et de l'administration a présenté un rapport sur la réunion du 14 mars 2017. M. Abdoulaye Nana (Cameroun) a été nommé Président et Mme Stephanie Küng (Suisse) Vice-Présidente.

93. Le Chef du Service financier et administratif a indiqué que les recettes des cinq premiers mois de l'année enregistraient un écart négatif de £42 229 en raison de l'annulation de réservations des installations de conférence. Les dépenses des cinq premiers mois enregistraient un écart positif de £42 670 dû à des économies dans les postes ci-après : Personnel, Voyages, Coûts afférents aux ordinateurs et Autres frais d'exploitation. Un écart négatif a été enregistré dans les contrats spéciaux dû aux frais juridiques engagés dans le cadre des nouveaux locaux et de la consultation sur le projet de Règlement et Statuts du personnel.

94. Le résultat net est un excédent de £441 par rapport au budget.

95. Le document [FA-151/17](#) a été présenté qui contient les comptes vérifiés du Fonds administratif. Il en ressort une augmentation des dépenses de £157 000 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation résulte de l'accroissement des charges locatives versées au propriétaire actuel, de l'indemnité pour frais d'étude et des frais d'installation versés au personnel recruté au plan international. Les dépenses ont été supérieures de £46 397 au budget, les économies de personnel étant compensées par les frais juridiques.

96. L'excédent net de £173 000 a été crédité du Fonds de réserve.

97. Le Comité a examiné les comptes vérifiés du Fonds spécial (document [FA-152/17](#)). Quelques intérêts ont été crédités et les seules dépenses ont été les honoraires de vérification. Le solde du Fonds spécial est actuellement de 1 376 233 dollars.

98. Il a été indiqué que le groupe latino-américain avait reçu sa part du Fonds spécial au cours de l'exercice 2016/17.

99. Le Comité a examiné les comptes non vérifiés du Fonds de promotion dont le solde s'élève à 1 119 dollars. Le délégué de l'Union européenne avait suggéré que ce solde soit transféré au Fonds administratif.

100. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le projet de budget pour l'exercice 2017/18 (document [FA-154/17](#)). Le Comité a été invité à noter le projet de budget à ce stade sans recommander au Conseil de l'approuver.

101. Les dépenses sont en baisse de £188 000, à £2 830 000, soit une réduction de 6,2%. Cela est principalement attribuable à des économies importantes qui sont prévues dans les locaux et les services linguistiques.

102. La contribution proposée pour 2017/18 reste fixée à £1 471 par voix, le même qu'en 2016/17.

103. Le Comité a également pris note de la proposition visant à placer la Section des documents sous l'autorité de la Division des finances et de l'administration, ajustement approprié créant un meilleur équilibre au sein de l'OIC.

104. Le Comité a décidé d'attendre la nomination du nouveau directeur exécutif, le recrutement de plusieurs postes, la finalisation du programme des activités et l'achèvement de l'examen stratégique de l'OIC avant de prendre une décision finale sur le projet de budget. Cette décision pourrait être prise en septembre 2017.

105. Le Comité a noté que la réception des contributions des Membres est lente, le niveau des contributions reçues étant actuellement inférieur de 25% à celui de l'exercice précédent. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'effet grave que cela a sur les flux de trésorerie de l'OIC.

106. Le Responsable des finances et de l'informatique a présenté le document [FA-155/17](#) qui concerne les traitements et les contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services organiques. Les propositions suivent le nouveau régime des traitements adopté par l'ONU. La révision des traitements se fait sur la base de la formule "ni gain, ni perte" et la révision des contributions impliquerait des coûts supplémentaires de l'ordre de £4 900, qui pourraient être financés dans les limites du budget actuel.

107. Le Président du Groupe de travail sur le Règlement et les Statuts du personnel a présenté le document [FA-133/16 Rev. 2](#). Le Comité a examiné le document et une révision de l'article 105.5 a été convenue ; il a en outre été convenu que le texte original de l'article 111.11 devrait être rétabli, ramenant le plafonnement de l'indemnité de cessation de service à neuf mois. Le document [FA-133/16 Rev. 3](#) a été recommandé au Conseil pour approbation.

108. Le Comité a également examiné si une rémunération supplémentaire pouvait être accordée aux fonctionnaires de la direction.

109. Le Comité a recommandé que le Conseil approuve le document [FA-155/17](#) relatif au barème des traitements et à la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services organiques.

110. Le Conseil a approuvé le document [FA-155/17](#).

Point 16.2 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2015/16 et rapport du commissaire aux comptes

111. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2015/16 figurant dans le document [FA-151/17](#).

112. Les membres exportateurs du Conseil ont été invités à approuver les documents [FA-152/17](#) et [FA-153/17](#). Toutefois, le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a exprimé sa préoccupation au sujet de la proposition visant à transférer le solde du Fonds de promotion au Fonds administratif. Après discussion, les Membres ont décidé de ne pas transférer le solde du compte du Fonds de promotion.

113. Le Conseil a approuvé cette approche.

Point 16.3 : Locaux

114. Le Chef du Service financier et administratif a informé le Comité des finances et de l'administration que le bail des nouveaux locaux avait été signé. Les travaux de rénovation des nouveaux locaux seront achevés d'ici la fin mars, dans les délais et dans les limites du budget.

Point 16.4 : Règlement et Statuts du personnel

115. Le document [FA-133/16 Rev. 3](#) a été recommandé au Conseil pour approbation à la condition que l'Union européenne dispose d'un mois pour examiner le document. Si l'Union européenne n'a pas de commentaires supplémentaires, le document n'aura pas besoin d'être soumis à nouveau au Conseil pour approbation.

116. Le Conseil a approuvé la recommandation du Groupe de travail figurant dans le document [FA-133/16 Rev. 3](#).

Point 17 : Fonds spécial

117. La [Résolution 459](#) du Conseil porte liquidation du compte du Fonds spécial et allocation des fonds aux pays exportateurs, chacune des trois régions ayant droit à un tiers.

118. Le porte-parole des producteurs a fait rapport sur le Fonds spécial. Des progrès ont été faits dans la région de l'Amérique latine en ce qui concerne l'allocation des ressources sous l'égide de PROMECAFE. Des projets sont actuellement en cours.

119. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 18 : Questions diverses

Rémunération supplémentaire des fonctionnaires de la direction

120. Les membres ont soulevé la question de la rémunération supplémentaire versée aux fonctionnaires qui exécutent actuellement des tâches supplémentaires en raison de la vacance des postes de directeur exécutif et de chef des opérations. Les Membres ont indiqué qu'il y avait un précédent pour le versement d'une rémunération supplémentaire lorsqu'il s'agit du poste de directeur exécutif et que ce précédent devrait être suivi.

121. La Présidente du Conseil a demandé des éclaircissements quant à savoir s'il y avait lieu de se prononcer sur cette question, étant donné qu'elle n'avait pas été soumise au Conseil en avance en tant que question à approuver. Il a été décidé qu'elle pouvait être examinée mais qu'elle nécessiterait une décision distincte du Conseil. Le Chef du Service financier et administratif et l'Économiste en chef ont quitté la séance pour permettre aux Membres de discuter plus avant de la question.

122. Le Responsable des finances et de l'informatique a donné des orientations sur les dispositions du Règlement et des Statuts du personnel qui s'appliquent à cette question. Les règlements autorisent l'Économiste en chef, qui agit actuellement en qualité de chef des opérations, à percevoir une rémunération supplémentaire à compter du quatrième mois consécutif de fonctions supplémentaires. La question que le Conseil doit trancher concerne le Chef du Service financier et administratif qui agit en qualité de directeur exécutif.

123. Les Membres ont demandé si le Chef du Service financier et administratif était le directeur exécutif par intérim ou un "gérant".

124. Après discussion, les Membres ont décidé que, quel que soit son titre, le Chef du Service financier et administratif devrait recevoir une rémunération en tant que directeur exécutif par intérim du 23 janvier 2017 au 31 mars 2017.

Questions diverses

125. Il a été confirmé que le nouveau directeur exécutif prendrait ses fonctions le 1 mai 2017.

126. Il a été noté que le café servi pendant les réunions a été fourni par la Colombie, le Honduras, le Kenya, le Mexique, le Pérou et la Tanzanie.

127. Les Membres ont remercié le Secrétariat pour son travail à l'OIC au cours de cette difficile période de transition.

128. La Présidente a remercié tout particulièrement M. David Moorhouse, le Chef du Service financier et administratif qui partira sous peu à la retraite, pour ses 13 années de services dévoués.

Point 19 : Prochaines réunions

129. Le Conseil a été invité à examiner les nouvelles dates des réunions en 2017/18 qui figurent dans le document [WP-Council 277/17](#).

130. Le délégué des États-Unis d'Amérique a noté que les dates ne devraient pas être approuvées sans en connaître les implications budgétaires. La Présidente a précisé que le Conseil était invité à noter le document à ce stade.

131. Les Membres ont été invités à proposer des sujets de présentations et des points à inclure dans l'ordre du jour de la prochaine session.

132. Le Conseil a pris note du document [WP-Council 277/17](#).